Eurnal Quotidien

EDITION HEBDOMADAIRS

-Paraissant le-

Benfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine Mans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Quatro Melo..... 2 00

On s'abonne à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de loureaux.

# L'ABEILLE

Public tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales : .

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etate-Unie et de l'étranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangere et eméricains pour la Nouvelle-Orléans;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Balletia Figanoier;

Un Balletia Commercial;

Les boures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des batesax à vepèr.

# Bureaux et Ateliers, 222 · CHARTRES · 223

# **LEDITION** HEBOOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Bureaux et Ateliers. 323 RUE DE CHARTRES,

Thire Conti et Bienville 29 jan 29 for 5 12 19 26

VENTES A L'ENGAN-

# Morgan & Pedersen

## PROPRIETE COM-MERCIALE ET RESIDENCE. VENTE POUR COMPLE-TER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce Magasin en Briques à Q atre Etages.

No 512 rue Magasio, au-dessus de la roe Poydras.

Propriété de residence double, bien située et améliorée. Nos 1616 et 1622 rue Erato,

près de l'avenne St-Charles-Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades. A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE. Rue Webster, à l'encoignure de

ia rue Patton ET CONTIGU AU Frand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue

Constance. Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Constance, à la rue Patton, terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc

Audubon. JBUOI, le 2 Mars 1905,

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.
EN vertu d'un décret de partage dans le procés d'Ellon A. Gilmore et alle, ve Thomas H. Gilmore et al., Eo 73,863 Cour Civile de District pour la pareisce d'Oriéans, le precédrai de vendre à l'enean, à la Bourse des Propriétés Pasoières, Ho 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 mars 1900, à midi, les ci-après décrites prepriétés sur les termes et conditions en oct d'après mentionnés, à savoir :
1° Un certain jout de term aven les hàtiasses et 1º Un certain let de terre avec les bâtieses et amélierations qui s'y trouvent, droits,

améliseratione qui s'y trouvent, droita, veies et avantages y appartenant ou de quelque façen en dépendant, etiné dans le premier district de cotte ville, dans l'ilet berné far le rues Maganins. Poydras. Foucher et Lafayette, désigné par le léo cinq, d'aprés un plan dressé par C. A. Hiden, is l'é favrier 1858, a vidéposé comme plan l'o 285 au l'étulie de Guyel, pour référances : ledit loi mesurant vingt et un piede et quatre lignes de face à la rue Maganin, seixante aix piede huit pouceal de profesodeux dur le côté consigit au sot numére quatre, à laquelle profesdeur ledit lot dissimus en largeur de onse piede espt pouces et à une autre présendeur desviron huit piede et quatre lignes et la prefendant aux le côté vers la sue Lafayette d'environ soixante quatouse piede, trois pouces et quatre lignes. Le améliorations compisant en un maganin en briques à quatre étages sojet à un bail expirant le 30 esptembre 1905; losé 850 par mois.

2º Deux leis de terre avec les bâtiases et améliorations qui s'y trouvent, droite, voices et auxentents.

2° Deux leis de terre avec les bâtiases et améliorations qui s'y trouvent, droits, voise et avantages y appartevant fou de quelque façon en dépendant, situés dans la deux-ême municipalité de cette ville, dans la itet borné par les rues Eraio, Thalie, l'avenue 5t Charles etta rus De ondaiet, et désignés par les ruméros dix et ouns sur un plan numére vingt et un, du livre des plans de G. A. Stringer, notaire, lesquels dits deux lots mesurant chaoun, en mesures américaine, vingt huit pieds huit pences de face à la rue Erate sur une profoudeur de ceut vingt sept pieds, dix peuces et quatre lignes entre lignes égales et parafièles. Les améliorations consistant en une résidence double à deux étage, sujette su beil expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de \$30 par mois et celui du No 1622 \$35 par mois. Le maison est une vater résidence double à deux étages, se trouvant resirée de la rue et par mois et celui de No 1622 \$35 par mois. La maison est une vaste résidence doub e à deux étages, se trouvant retirée de la rus et est par elle-même blen eltuée, grillage en far, rue asphaltée à environ 120 pieds de l'avenne St. Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaire.

3º Un certain lot ou portion de terre, estué dans le Premier District de cette ville dans l'ilet baraé par les ruse Dryades, Remparte, Thaite et Melponème, mesurant vingt neutronique et se preda de profondent et formant la partie la plus près de la rue Thaite, de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds és fince eur ladiés rue Dryades par la profendeur et formant la partie la plus près de la rue Thaite, de cette plus grande portion de terre mesurant mentionée d'environ quatrovingt estas pieds sur laquelle la dite plus grande portion de terre iormant une pertion des deux lets originaux Nes l et 2 dans l'illet No 1. d'après le plan de A. S. Philpe, voyer, daté le 5 février 1846 et dépacé en l'étade de Juice Messy, ancien setaire en cette ville, counn comme le No 143 res Dryades. Les amélierations consistant en un megasin et résidence en briques à trois étages, anjet an bail de \$35 par mois expirant le 30 septembre 1905.

4º Deux lots distante au title dans l'iste horna mar district du cette ville dans l'iste horna mar

par mois expirant le 30 septembre 1905.

4º Deux lots de terre située dans le sirième district de cette ville dans l'ilet borné par les russ Webeter, Constance. Patton et la ligne Bleomingdale, désignée comme lets huit et neuf sur un plas annach à un soit de yente pardevant Fergus Kernan, netaire, daté le 26 inin 1894, d'après lequel plan ledit lot huit meurant trente quatre gieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et ledit lot neuf meurant trente nuit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5° Une certaine portion de terre située

rue Pation.

Termes et conditious—Un tiera ou pius comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance du mentant ou prix de l'adjudication en pa ementa égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans garantis par lien de ven deur et privi èges et hypothèque spéciale sur la propriés è vendue l'esdite billets devant porter 8 pour cent d'iniérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt évantuel audit taux josqu'an palement. l'acté de vente de vant content le clause de 5 pour cent honoraires d'avoest sur les montants des dits hillets et l'intérêt dans le cas de mon palement à maturité et avoir recours au procès. les biliets et l'intérêt dans le cas de non patement à maturité et avoir recours au procés. Les propriétés devant être conservées, assurées pour leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transifé rées aux porteurs des biliets, et toutes es clacese usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etst et de Ville pour l'année 1905 en addition de, en plus et pour l'année 1990 et addition de, en plus et au-desens du montant de l'adjudication et déposer dix pour rent do montaut de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevaut l'ames J. Woulfe, notaire, sux frais de l'acquereur.

Voyes ise plane à la Bourse, No 311 rue

### Cicero A. Ramsey

ANYONCE JUDICIAIRE. Spinndide enceignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital, Dens la succession de Veuve Marine Jacques

No 74,880 - Ceur civile de District pour la Paroisse d'Oriéans - Division B. TDAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—

JEUDI, le 33 février 1905, à midi, à la
Bourse des Prepriètés Foncières, 311 rue
Baroune, il sern veudu à l'enchère publique,
en vertu de et conformément à un cidre daté
et signé le 20 tanvier 1905, par l'Hon. Fred
D King juge de la susdite Cour. Division B,
dans l'affaire ci-desans intituise, la propriété
cianrés dégrite Assyoir.

dans l'affaire ci-desses intituies, la propriété ciaprès désnite, à sevoir:
Un certain loi de terre, ensemble avec toutes les bàtisses et améliorations qui s'y treuvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, eltoé dans le douzième district de sette ville, dans liste berné par les roses Hépital, Decatur, Chaitres et Quarrier, lequel dit lot mesurant ringt et un pirds onns ponces és faces à la rue Decatur sur soixante et unes pieds, su ponce et quatra ligues de prefeudeur et façade à la rue Hépital.

Termes et conditions—Un tiere ou plus Tarmes et conditions—Un tiers ou plus comptant, le balance, s'il y en a. en un et deux ans de crédit en biliste de l'acquéreur. denx and de credit en billete de l'acquéreur, avecialement garantie par hypothèque et lien de vendeur pertant 8 0/0 distérêt par an, de la date de l'adjudication inequ'au paietaens final; 5 0/0 honeraires davont en ces de procès pour exfore r'is collection des billets; l'acquésens davant assumer les taxes dues et exighies en 1905, en sus et au dessus du prin de l'arjudication.

L'acts de vente pardevant Robert.". Upten, notaire; un dépât 10 0/0 de prin d'achat au mement de l'adjudication avec.

CICERO A. RAMSEY.

Bincanteur.

Charles I. Dénéchaud, averat. 22 janv... 22 29... fev 5 12 19 22 23

## Stroudback & Stern

ASMONCE JUDICIAIRE. Denx Spiendides Lots de Terre & Battr

Dans le Sixième District, S'améliorant rapidement et prés de la neuvelle ligne de chars Clie, à l'encoignare des ruos Howard et Upperline,

liet des ross Valence et Freret Joli Cottage Simple contigu. No 4717 rue Howard, entre les rues Valence Succession de Walter B Nugent. 20 73,906-Cour Civile de District, Div. E.

He 73,306—Cour Civile de Distriot, Div. m.

Than STEOUDBACK & STERM—Léonard

L. Mesru, encanteur—JEUDI. le 22 fevrier
1906, à mici. à la Bouse des Propriétés Fonccières, N° 311 rue Haronne, il sens vendu à
l'enchère publique, en vertu d'un ordre de
our signé le 20 janvier 1905, par l'HonGeorge H. Théard, luge de la Cour Civile de
District pour la pe otses d'Urième. Division
E. dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéretai: otee:
1º Un certain lot de terre, essemble avec

1º Un certain lot de terre, ensemble avec tontes les bâtieses et amélierations qui s'y trouvent et tout les droits, veise privilèges, servitudes et avantages là des 1s y appartenant en de quelque façon en dépendant sitoé dans le Sixième Discrict de la Neuvelle Orieans dans l'ilet No 581, berné par les rues Upperline, Howard, (autrefois St. George) Valence et Freret, (autrefois Leng) désigné somme lot No 2 eur un certain devis et certificat d'arpentage fait par L. Dunev, ingénieur civilet voyer le 16 janvier 1906, Le dit let de terre mesurant d'après le dit devis treate (80) pieds de face à le rue Heward, entrefois St George, sur cant vingt (120) pieds de prefendeur entre lignes paralisles. Ladite propriété aut désignée par le numéro municipel 4717 rue Heward.

Les amélierations compresant un s-tage simple en bois ceuvert en a deises, istiré de la beaquette, ceutenant galeries sur la façade

aimple en bois convert es a deises, letiré de la basquette contenant galerie sur la façade et dans le femé, vestibule, 6 chambres, citerne, hangar. étc.

2º Un cortain let de terre, avec les smélis-rations qui s'y trouvent, et tous les dreits, veise et privilèges, servitades et svantages y appartenant eu de quelque façon en dépendant et talé dans le même district et li-t contigus à la propriété ci-dassus décrits, désigné comme let No 8 sur le davis aumentionné de L. Dansy ingénieur civil et voyer. Et ledit iet mesurant d'après ledit devis treute (30) riede de face à la rue Boward (antreide 8t George) sur cent vingt piede (120) de profondeur entre ligner parailèles.

3º Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les dreits, veies, privilèges, asrvitades et avansague y appartenant eu de quelque façon en dépandant, situé dans le même liet et district que, et contigu à la prenriété ci-desans deuxièmement decriée, désigné comme lot No 4 sur le sus-merticus duvie de L. Daney, ingénieur civil et voyer; leuit tot No 4 formant l'encoignure des rues Howard [autref de Stit orge) et Uppe line, et mesurant daprès le cit devie cinquante deux 62 lu presentent de près le cit devie cinquante deux 652 luides et un 11 mant l'encoignure des rues Howard [autref 'is Stit orge) et Upp» line, et meautant d'aprêcle dit devis ciaquante deux [52] pieds et un [1] nonce de face à la rue Howard (autrefels Si George) par centrinet (120) pieds de prefendeur sur la ligne de oété le divisent du let No 3, et cent vingt (120) pieds de profondeur et façade sur le cété de la rue Upperline et trente six (36) pieds et un (1, pouce sur la ligne ru fond Lequelles dites mesures sont les mêmes que ceux désignées dans le titre eriginal de la dite propriété et plus «pécialement sur un cartain plan fait par J. O. Hassam, assistant ingénieur de ville daté le 25 juin 1894, une copie doquel set ambexé à un acte passé pardevant Felix et ambexé à un acte passé pardevant Felix

est amber à un acte peasé pardewant Felix J. Puig, notaire en cette ville daté le 3 dé-cembre 1897. Les propriétés d'écasus devant être vandues sont strictement ceuformément avec mesures et devis, et la succession ven-dant n'offre pas ou ne pré end pas délivrer anons angeles. avec meant se tours, se la succession ventant, n'offre pas ou ne pré end par délivrer anous surplus.

Conditione—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la portion du crédit s'il y an a, en un arédit de un et deux aux, davant ôtre représentée par des billets d'l'acquéseur, à son provus ordre et par lui endessés, pertant seps [7 0]0] pour cent d'in térêt par an, de la date d'adjudication jusqu'an paiement final, garantie par hypethèque «pécule et hem de vendeur et privilègés aux la progriété vandue, avec le pacte de mon aliements et buttes le clamase uvusies de sécurités, einq (5 070) pour cent honoraires d'avocat en cas de procés, les propriétées améliorées devant être manéférées au perseur des billets, et les soquéreurs devant payer et assumer au d-auns soquéreurs devant payer et assumer au d-auns

otre transfered an parter no build, whose conjugate and parter devant payer obtainment and sens of an pine du montant de jours enchères respectives tentes les taims en la propriété dues et azigibles dans l'arrès 1895.

Les actés de vente devant être massés pardevant Bus. Remen notaire, anx fraix des acquéraurs. Aussi, le même jour et endrait immédiatement après les vente des propriétés. immédiatement après la vente des propriétée foncières, neus offrites au nist de meubles de meusen, située au Ne 4717 rue Howard et 2319 rue Cadis.

Conditions—Comptant pour les meubles de

Edgar M. Cahn, avocat. 22 jan-22 29—fev 5 12 19 33

Phtsborg haphan charbon Ulla Will Coke de Givz

W. G. COYLE & CO.,

323 rue Carondelet. coin Union PWONES 311, 83, 16.

Coor Succursale; 4716 rue Magasine, coin Valence.

Téléphonez-

# J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR. Les meilleurs tableaux, localités

Bureau 633 Place Commerciale

VENTES A L'ENCAN-

# Morgan & Pedersen

No 74,818—Cour Civilé de District pour la Paroisse d'Orléane, Division O. Pareises d'Orfanna, Division O.

IN VERTU de et conformément à un ordre
L'els l'Hon. John St. Puel, juge de la Cour
Civile de District peur la paroises d'Orfanna,
Div. C. daté le 13 ianvier 1905 et adressé à
Will J. Moigan, escanteur, je vendrai à l'ennèère publique le 21 févriev 1905, à midi, à la
Bourse des Rocantoure, 311 rue Baroone.

1º 1119 et 1121 rue Touro.
Une certaine por leu de terre, avec toutes
les amélierations qui s'y trouveut et tous les
draits, voies et privilèges servitudes et avas tages et décendences y appart-nant on de quelque fique en uérendant, atuée dans le 3me
district de cette ville, dans l'ilet No 388, horné par les rues Touro (ansi-ensement Union).

que fiçun en uéreudani, aituée dans le lime district de cette ville, dans l'ilet No 388, lor né par les rues Teuro (amei-amement Union). Français, et Claude et Mara a laquelle dite portion de verre fait une partie du fot No 310 dans l'ilet No 19 sur un pian original du fond au faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par sa iettre D, sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Héméceurt, veyer amexé a un acte-passé pardevant Abel Drayfoue, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1842, et mesurant en mesure américaine 32 pieda de face à la rue Teure, par 128 pieda de prafondeur eutre lignes parallèles.

Les amélierations compresant un cottage deuxi- en bele convert un ardisse comtennant de chuque sété 2 chambres et cuivine, le côté 1119 contemant une ontaine extra, dans chaque cour se trouve hanvar, etterne ste 2º hos 618 et 618 vie Galves. Un certain lot de terre, avec les bâtisess et amélierations qui s'y trouvent, et toutse les dépendances y appartenant, sinsé dans le premier district de cette ville, désigné par le naméro 13, dans l'iles No 517 horné par les rues S. Galves Perdide, Peydras et S. Jubinses, sur un devis ainaxé à un acte passé le ler mai 1878 par devant C. Mersi, ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit l'a mesorant ire ute deux, leda neuf pouces de face a la rue Galves une profondeur de cent trente pi-de trois peuces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les a nélieratione compresant un cottage

Les audierations compresent un cottage citerne, sto-Tormes et conditione de la vente— Un tiere on plus somptani et la balance, s'il y en s, en un crèdit de un au ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crèdit de fadrie un éridit de un au ou en un et a ans a l'opuse de l'acquéreur, la portion de crédit de fad te vente devant être roprésentée nar des billets du dit soquéreur à son propre erdre et par lui sudessés, portant 8 jour ceut d'it têrêt par an de la date de l'adju-itoation, jusqu'an pajement, garantis par hypothèque apéciale et l'en de vendeur, et priviège aur la propriété vendue, avec toutes les clanese usuelles de sécurité, clay pour ceut hamoraires d'avonat en cas de procés ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance ter saféré au porteur des pillete, et l'acquéreur des pillete, et l'acquéreur des pillete, et l'acquéreur des parties de saint de seu emphée toutes les taxes dues et exigèbles sur la propriété en 1905. Un déspêt de ûn pour cent au moment de l'adjudication, at l'acquéreur devant payer pour l'acte de latte pardevant Julian B. Habens, sotaire.

Les plans sont à la Bourse des Eucanteurs.

811 rus Baronne
18 jan—15 22 29- fév 5 12 19 21

### Denis, Vanziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE. Une résidence à deux étages bien située et désirable.

Dans un Velsinage Aristocratique, 1815 AVENUE JACKSON, Entre les rues Colisée et Chestaut. SUCCESSION DE HENRY J. LECVY. He 66,713—Cour Civile de District, pour la Parciase d'Orienne. DAB DENIS, DANZIGER & TESSIEN C A Tessier, encanteur — Bureau 154

ros Carondelet.

MARDI. 14 MARO 1905.

huidi, à la Bourse des Prepriètes Foncières,
211 rue Beronse, il cera vendu à l'escaères,
publique, on vertu d'un entre daté le 6
février 1905, par l'Hon. W. B. Nommerville,
juge de la susdite Cour, Division D.
dans l'affaire c'adeana initialée, la propriété
ci-sprée décrite, à favour:
Une certain mercean ou portion de Estre. ci-sprés décrite, à savoir:
Une certain mercesse ou portion de terra,
onsemble avec les améliorations qui s'y trouront, situé dans le Quatrieme District de
cette ville, dans l'illet borné par l'avenue
dackeon, les ruses Joséphine, Collèée et
Cheanut, et mescrant 60 pirde de face à
l'avenue Jackeon sur 120 piede de profondeur entre lignes paralières, mesure américaines la dite portion de lerre commençant à un peut ant l'avenue Jackson. 60-piede de l'encol-gaure de l'avenue Jackson et de la rue chestgnure de l'avenue Jackeen et de la rue Chost-nut et est composée de tout le let numératé à et une partie des divers lote sumératés 3 et 5 sur un pian fait par Hugh Grant, veyer, date le 30 mars 1846, et dépose peur référence en l'étude de L. B. Henney, alors un notaire dans la pareisse Jefferson, dans cet Etst. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jeckeen, et compresant une résidence en bem à doux étages et mainisarde refirée de la hanquette et contenant vostibiles, environs 12 chambres, chambres à b in, etc. La maison est en ben état, gentim en tapissée, mantosux de che minées dans les chambres principales et est situés dans un des voisinages les plus ariste. minées dans les chambres principales et est altréa dans un den voisinages les juu arintocrat ques du quatrième district. Le maieon 
peut être inspectée avec une carte de l'encauteur teur les jours, de 1 à 6 heures p. m.; une 
jolis résitance ou un placement payant. 
Conditions.—Un tiers en plus comptant à 
l'option de l'acquérenr, le balance en 1 et 2 
ans, représentée par des billets de l'acquereur, garantia pay hen de vendeur et hypothèque spéciale enr la propriété vendus, portant intérêt au taux de 7 pour ceut par au de 
la date de l'adjudication insqu'au palement; 
l'acte de vente et hypothèque devant contenir 
les clauses de neu alévation et corfession de 
ingement, et coutes les clauses mauelles et ant at tontes les cianess navelles e

ingement, et toutes les clauses usuelles et oquinmières de sécurité; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 peur cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, anx frais de l'acquéreur. 11 14v-11 12 19 26-mars 5 12 14 AMMONOS JUDICIAIRE. COMME THE EXPLOREATION Rn Pleine Activité.

Une des buvettes les mieux situées dans la ville, ensemble avec le "stock" en main, la chentéle et le bail expirant le 36 139 rus Royale, à l'enceignure de la rus Iber-ville, conti, üs au Rostaurant Fabacher. Succession d'Emile Seumann. No 75,388—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans DAR DENIS, DANZIGEE & TESSIER. DAR DENIS DANZIGER & TESSIER L.—C. A. Tessier, Emeanteur—Bursan 134 rus Carondelet.—VENDERDI, tle 17 février 1905. & 11 hours a m., sur les lieux, 139 rus Royale & l'encoignare de la rus lieux, 139 rus Royale & l'encoignare de la rus lieux, 139 rus royale & l'enchérs publique, eu verin d'un ordre daté le 10 février 1905. par l'Hen, John St. Paninge de la susdite cour. D vision C, dans l'affaire ci-desaus intitulée, la propriété ci-après déoute à savoir:

L'entre l'e La clientèle, se stock en marchaudise et le

bail des l'eux 139 rue Royale, à l'encoignure ac la rue l'oerville cocupé comme ane buvette per le défant Emile Baumana.

Renseignements complete avec les encanteurs. Une excellente occasion pour se pro-curer une bonne affaire payante dans le cour de la ville. ne la ville.
Conditien - Comptant.
F. J. Drevfons, A. D. Danziger, avocats.
11 fév...11 12 14 15 à date



Anyone sending a sketch and description may juickly ascertain our opinion free whether an avention is probably palestable. Communications attrictly confidential. HAMBOO on Patents ient free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receiv-special notice, without obsres, in the Scientific American. MINN & Co. 301 Breadens. New York

J. L. Onorato.

# Etages Splendidement

L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, 311 rus. Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A. Bell, arbitre en Banquerente, dans l'affaire de Mms. Wm. 1). Lews, en banquerouts. No 593, Cont de District des Etats-Unis pour le District. Est de la Leuisians, ledit ordre "adressé à J., L. Onorsto, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrals à l'enchète publique, la prepriété fontière Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et amélierations qui s'y trouvent, et tous les driets voies et suntages y appertenant, et tous les district de cette ville, dans l'ilet borné per les rises Prytanée miles. Berlin et Perrier, ledit lot étant comme comme let 3 dans l'ilet 39 9, mesurent 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de professeur.

Les amélierations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, estle à manger, é chambres à conster, bain, culains, dépences, chambres pour mails.

Conditions—Comptant : l'acquérour devant secumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vante partevant Edward Righter, Esq. sectairs public et déposer 10 peu cent du prix d'achat au mement de l'adjudication avec

Ly G. Kittredge, Esq. à vocat.

5 dév—5 18 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE. Cottage Double, Nos 1597-99 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1484-38-40 rue Boui dom. Cottage Simple, No 1756 rue N Rempurts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62

A PERCAN, MARDI le 25 février 1905 à Midt, à la Bourse, 311 rue Buronne. Toutes cas propriétés se louent régulièrement et ferant un placement No 1 pour un acquèreur de moyeus limités. OUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orisans. ledit ordre daté et signé le 18 Janvier 1905, et adrossé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendral à l'enchére publique. MARDI le 26 février 1905. à la Bourse les Propriétés Fonstères, 311 rus Barenns, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gaillat, desser No 74.943 la pre-

prièté fanc ère disprés déstite:

1º Lu certain lot de terre ensemble avec tentes les bâtieses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voise, privilèges, servitudes et avantage- la decaux y appartenant ou de queique façon en dépendant, a'tué dans le Treisième Distret de cette ville, dans l'ilet borné nar les rues Begrben [autrefois Bagatelle]. Damphine (autrefois Grands Hommes]. Bourgegne [antrefois Grands Linguis de la lot lot meurant soluante piede de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une prefondant de truite pede, et les amélierations sent commes par les Mos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2º Un certain let de terre, ensemble avec les bâtieses et améliorations qui s'y trouvent, et teus les droits, voies, privilèges, avantages et assyltades y appartenant ou de queique façon en dévendant, eltré dans le troisième d'estroit de cette ville, dans l'ilei borné par les rans Rord Remparte (autrefois Orape et Kerlerce; ledit let de terre mesurant es (mesure américains) seunants sept plode neuf pouces de face à la rue Rev Remparte (autrefois Grands) sur soluante piede de professeur et façads la rue Pt » Herième, et les améliorations cent commes par les New municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Bord Remparte, devant être vendans affacément. vaduae esparément. 30 - Un certain lot de terre avec vortes les bâtisses et amé leratione qui s'y treuvent, et tenujes droits, voles.

Casquinou....Un tiers on plus combiant et la balance devant être payée en un et deux aus en mentante égant, la pertieu de crédit étant représentée par des hillets des acquéreurs portant sept peur cent d'intérêt par au, payable annuellement et d'exact être garantie pai leur de vondeux sur la prepriété, il transfert de la polloc d'ansurance, et neu un stipulation pour dix pour cent (10 0/0) honoraires d'avecat en casé défaut de paiseurst, et toute- es clause péceuries propres et ueuell s de sécurité. Les actes de ventes devaut être exécutes par F. D. Charbonnet notaire de cette paroises, aux frais des acquéreurs respe ufs ; la ditta acquéreurs secont anast requis de payer es laxes peur l'ancés 1905 aues bies que les frais de l'acte et de déposer 10 0/0 au mement de l'adjudication avec BEENARD TITCHE, Esq. Avecat.

22 jan-22 29 fév 12 19 26 28

Bareau 303 rus Barvese

Peter Gallagher.

AMMONUM JUDICIAIRA.

MARDI, LE 14 MARS 1905

Seccession de Mary Alphonsine

Lhote, femme de Germain

## Masin&Kernaghan

ANNUSOR JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE. De L'Elégante Résidence ET TERRAINS SPACIEUX,

No 2113 rue Prytanée. Entre les rues Jackson et Joséphine

Une aussi bonne localité que l'on puisse désirer. Succession d'Edward Ivy.

No 50,5 .9. Cour Civile de District pour la per-roisse d'Oriéana.

DAE MACON & REKNAGHAN — W. A.

KERNAGHAN, escanteur — Bureau Ne 138
rue Carcadelet — JEUDI, le 16 mars
1905, à midi, à le Bourse des Propriétée Fou-cières. Ne 311, rue Barrane. Li sera vendu à sières, He Sil rue Barenze, is sera venda a l'enchère publique, en verta d'un jugement readu le ler f vrier 1905 et agus le 7 levy ar la sus-dito Ceur, Division C, dans l'affaire e. decene intituide la propriété si aprée éécrite, le sus-dite Cour. Division C. h savoir : L'élégante résidence ou bele à deux étages

L'élégante résidence en bete à deux étages. No Sills rue rrytanés, dans le quatrième ditrictée catte ville dans l'itet berné par les rues Prytanés, Jackson et Jeséphine, et l'avens dit-Charles, reti-ès de la banquette, sons une jelle barrière en far, et contennant grande galerie, veste vestibule grand salen, esile à manger, cuisine, buanderie, lavabe, office et à atres agraments au rez-de-chaussée gausmes un le devant et le côté, vestibule, cept chaubres à coucher, chambres à bann lavabe, cabinet pour le linge, au piemier étage. Les chambres eons grandes, avec érasements élevée, b en ventides et bien Sale, d'un clamb to be ventules at bien finis, d'un bout à l'autre, avec manteaux de cheminés en marbre dans les chambres principales. Les terrains sent tracés en jardin et peicuse avec un superbe palmier sur le devant. Le terrain set décrit comme deux certains lete de terre est decrit comms deux certains lets de levre dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Jackson. St Unarles et Joséphins, quatrième di triot de cetre ville, désignés par les Noe Un et Deux aur un plan fait par U. A. Heddon, ingénieur civil, le 13 juin 1843, annené a un more pardevant S. H. Lewis, ancien notairs en cette ville, le 23 juin 1848. notaire en cette viile, le 23 lain 1945 chaque lot mesuraist ent en (31) piede ei se (11") ponces et cinq (5"") lignes de face à la rue Frytanée sur cent dix sept (117) un (1") ponce et six (5"") lignes de prefendeur, antre lignes parallèles, mesure américaine C'est une confortable résidence avec tous los

C'est une conformatie residente avec illusione agrémente moderune dans une excellente localité.

La prepriété es: en bon état, et est désirable de toute façon et de tous les points de une. Le voicinage no pout être surpassé.

Les candélabres et les installations de gas, à Les candélabres et les installations de gas, à l'ancepties de la lumière du vestibule au con de chanasée, sont inclus dans la vente. Des carties d'autrée seront fournies tens les cours de 2 à 5 houres p. m. les dimanches exceptés.
Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1, 2 et 3 ans de orédit pour des billets de l'acquéreur, moécialement garantis par hypetuèque et lien de vendeur, perfant 6 pour oen, d'intérêt par an de la dats de l'adjudication jusqu'au paisement final, 5 pour cent honoraires d'avecat en ces de procée pour févere la cellection des billets, les améliers tions davant être conservées assurées et la police transférée au perfaura des and Loanbillets et l'acquéreur assumant les tancs dues des chanada de la diddication; 10 pour cent comptant au prix d'achat requie au mement de la vente. prix de l'aditoles-ton; 10 pour cent cempani, du prix d'achat requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant W. F. Brewer, actaire, aux frais de l'acquéreur. W. R. Parkerson, avecat. 12 fév.—12 19 26.—mare 5 12 16

### ANNONCES JUDICIAIRES

Dans l'affaire de la succession de Charles F. Mme Julia Lindenschmidt vs Charles F.

No 72,726.—Cour Civile de District, paroises d'Orléans, Lne, Division D.

Charles T Lurges.

Maintenant, en conséquence avis est par le présent donné à toutes les personnes inté ressées de faire valeir (s'ils en out ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date de la piemière annonce de cela pourquoi la deman de dudit tuteur ne serait pas accordé. Paz ordre de la cour. T CONNELL, Greffer.
4 f4v-4 7 14 21 28-mars 7 8

Anecession de Millard Fillmore Mithed.

Our CTVILE DE DISTRICT POUR LA 

E. A. ANDRIEU,

les raisons pour lesquelles il ne serut pas fait drait à ladite pétition. Par ordre de la Tour. THOMAS CONNELL, Greffier...

AGENT D'ALLAISES 698 rue Gratter

### Leroy, Jr. No 75,093 — Cour Civile de Dietrict pou la pareisse d'Orienne, Division B. Propriété de Valeur dans les

Denzième et Troisième Districts. Cette jolie et substanciellement construite résidence.

Ne 939 rue Montégut, onceignure Remparts. (Barné par les ruce Bourgogne et Cienet). Le cottage double. Nos. 2436-38, rue Orléans.

Le cottage double. Nos 2432-34, rue Orléans. (Entre les rues Rocheblave et Tenti). A USSI Cinq actions de la "Suburban Buil-

ding and Loan Ass'n' de la Nouvelle-Orléans. TBAR PETER GALLAGFER. encanteur—

MARDI. le 14 mars 1905, à midi, à la
Bourse des Propriétée Foncières, No 311 rue
Barvane, il sers vendu à l'enchère publique,
en vartu d'un ordre de l'Hon. Pred D. King,
juge de la Cour Civile de District pour la
parelese d'Orlènna, daté et aigné le 7 février
1905, dans l'affaire et dessus intitulée, la
propriété et après décrite, à asvoir—

1º Un certain ist de terre situé dans le troisème district de cette ville dans l'ilet No 282 borne par les rues Menrégut. Remparts Heurgogne et Court, lequel let est désigné par le No 15 sorne p ande Joe Pillé, daté le 3 décembre, 1855 et formant l'encognure des rues Montégut et le emparte et mesurant 3.º de face a le rue Montégut sur 138 6 de profondeur et façade à la rue Remparte ensemble avec les amelierat ens qui ey trou ent ble avec les amelierat ens qui a y trou ent des gne par le No 939 rue Montégut désigné par le No 9:39 fue Montégut

2º In certain lot de terre, aitaé dans le Denzième District de cette v.l.e. dans l'iles No 310, borné par les ru s Oriéans. Roche blave, St. Piarre et Tunti-lèquel lot est désigné par les leures à et C sur un plan du D. K. Seghere et fils, daté le 2 février 1906 et mesurant 29 9 de face sur chacque des rues mesurant 29° de lacche ar chacase des rues Orisans etts. Pierre et 114° d' de profesideur et façade sur la rue Rocheblave; ensemble avec les améliorations qui s'y treuvent, dé-sigoé par les Nes 2436—38 rue Orisans 3° Un autre certain lot de terre, contigu au ci-desuna désigné aur le même plan de D. E. Seghers et fils par les lettres B et D. et mesurant 30 5 de face sur chacuse des rues Orleans et St. Piere sur 114 6 77 de profoudeur, ensemble avec les amaliorations qui s'y trouvent, désigné par les Ace 2432-34

rue Or. éans.

4º Cinq actions de la "Suburban Building and Loan Asa'n" de la Nouvelle O-léans, certificat No 2,000, daté le 20 janvier 1903:

Termes et conditions, à savoir—Pour les actions du stock, somptant, et penr les immeubles: une motté ou plus comptant, la balance en un ou à un et deux ans de crédit, à l'auten des accentants de divisiés en passement. balance en un ou à un et deux ame de crédit, à l'ogglon des sequéraux, divisée en paismante égaux, représentée par des billets des acquéreurs, portant sux pour cant par an d'intérêt à partir du jour de l'acte de vente jusqu'au paisment payableeau perteur et garantis par hypothèque et privilège de venteur; l'acquéreur devant assurer l'es améliorations jusqu'au montant de la perfien de crédit et de transférer la police auj porteur des billets; l'acte de vente devant concenir les olauses de non alienande et vente sans estimation et cinq pour cent honoraires d'avocat es cas de prorès pour forcer le paismont des billets et cinq pour some honoraires d'avocat es cas de prorés pour forcer le paiement des biliets et toutes les sutres clauses usuelles contenues dans les sotes de vente; l'ec quéreur devant assumer le palement en plus et su desse du prix de l'adjudication, les taxes de 1905, et de déposer avec l'encanteur dus pour cert du prix de la vente au moment de l'adjudication, et de n'aveir droit aux lovers soulement à partir de la date des actes de vente. ctes de vente, Les actes de vente pardevant Chas. T. So-

nist, notsire, sux fraisces acquéreurs.
PETER GALLAGHE IS, Encasteur,
No 846 rue Commune.
Chas P. Claiborne, avocat
9 fev.—9 12 19 26 — mare 5 12 14

### ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT-Division E-No 75,271-Marcellius Treadaway ve see E-No 75,271-Marcellius Treadaway vs ses créanciers—Ordre Considérant la pétitien précitée, et les dûment vérifiés bitans d'actif et de passif avec sels enregistrés:
Il est ordonné qu'après dûs publications, avis et citations and srésectors comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Marcellius Treadaway, soit convequée et tenue d'après la loi, pardevant John Wagner, notaire en son étude dans la ville dela Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, 27 rue Carondelet, commençant le 28me jeur l 27 rue Carondelet, commençant le 28me jour le février, en l'année 1905, à 11 heures a. m., de février, en l'année 1905, à 11 heures a.m., pour voter sur la question d'accerder oudrefriser cette application dudit Marcellius Tresdaway pour meurais de un deux et trois ans, de la date de lad te réunion.

Il est en outre ordonné que Gus. A. Liamnias, avocat, se's nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la versonne et la propriété dudit Marcellius Treadaway rejont arrêtées. Treedaway tolent arrêtées.
(Signé) GEO, F. THÉARD,

Nouvelle-Oriseus, 27 janvier 1935. Pour copis conforms: J. McCORMICE, Deputé-Graffier.

Edgar M. Cakn. avocat.
29 janv-29-fev 5 12 19 27

AVIS DE SDOCESSIONS La re Succession de John W. « John

M. Punton. COUR CIVILE DE DISTRICT peur la pur relace d'Orienna—He 58,561 — Astendu que John H Rinten, tuteur des macurs Ciando P. et Orpha a. Hinten, a pétitionné la Cour pour la permission d'enlever la prepriété d'edite mineurs de cet Etat, les créanriers deedito mineurs of tentes autres partie interceptes cont par le présente potifiée de faire mvoir dans les trante jours à partir de la première publication peurquoi a deuande d'udit pétitiennaire ne ceruit pes acoordée. Par vidre de la Cour. THOMAS CONSELL. Gredier. 13 inn.—12 30 37—fév 4 10 17

Becorosion de August O. Mareil.

COJECTVILE DE DISTRIUT pour a poreises d'Orisene—Ve 75, 417 - Division E.

—Aineadu que Fortané O. Kroll a présenté ans péasson à la cour à a effet d'obtenir
des lettres d'administration dens la socceté nies de fou August O. Kroll, électé
iniustes; avis est par le présent demail
à Brons es xx que cela pout censerant
d'avoir a éléculre, dans les dix jours, les
reisens pour les paulles II se servit pas fiels
first à ladite séléties. Par serve de lagOsse,
TEOMAS COMMELL, Sveller. — Walter L.
Giessen, avosai. 17 fov... 17 21 26 Secorosion de August O. Mroil.

OUR CIVILE DE DISTRICT peer le Pour le

Succession de Alme Harab Ford, veuve par premier mariage de Authory

Deter Br et femme défante de Bernard Pentan Sr. COUR CIVILE DE DISTRI IT POUR LA parcisse d'Orienne-No.75 416 Division A-Attende que Bermard Fontas Sira présouté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des estros d'administration dans la encoussies des settres d'administration dans la succession de fen Mme Sarah Ford, veuve par premier mariage de A. Deter Sr et femme défente de B. Foutan Sr, décidée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les d'x jours, les raisons pour insquelles D ne serait pan fait droit à ladie pétition. Par erdre de la Cour. THOMAN COENSUL. Gremer—A. Guilbault avocat.

Succession d'Emile Basmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Daroisse d'Orléans. No 75,383—Division C—Attendu que Lour a Zabacisca, veuve d'Emile Baumann, a précepte une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile Baumann, décèdé intestat, avia est par le précent densé à tous ceux que cela peut cencerner d'aveir à déduirs dans les disjours les raisons pour les que le la cour. THOMAS CONNELL. Greffet. A. D. Dansiger, avocat. 9 fev-91318

Discression de John J. MeCube.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la parsiase d'Oridans—No 73,659 — Division B.—Avis est par le présent denné aux créanciers de cette auccession et à teutes autres personnes intéression d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront le présente notification les raisens (s'ils en ont eu peuvent en avoir) pour lesquetles le compte final présenté par Mistress Frances Varenkeit, femme divorcée de Christian Miller, «t veuve de John J. MoCabe, administratrice de cette suscession ne sermit pas appreuvé et les fonds d'atribuée conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Graffier. Robert J. Malonsy, N. R. Neuhauser, avecats.

9 fév- 9 13 18 - Buccoolen de John J. McCabe.

Onocession de Mme Mary A. Pike. OUR CIVILE DE DISTRICT POUB LA paroisse d'Orisans — No 74,973 Division C - Avis est par le présent deuns aux oréanciers de cette succession et à source autres personnes intéresses d'avoir à déduire, dans les dix jours qui sulvrent la précarrie, dans les dix jours qui suivrent la pre-sente notification, les raisons (s'ils en ent ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final corrigé présenté par Wm T. Doewell, ad-ministrateur de cette succession, nelserant pas approuvé es homelogné et les fonds distribués conformément audit souvrée. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— H. C. Cage, Pierre Crabites, avocats. 9 fév-9 13 18

Aucerssion de Joseph Lobstoin.

Rucrasien de Jeseph Lebeteth.

COUR CIVILZ DE DISTRICT POUR LA
pavoises d'Orienns — No .74.921
—Division A — Avis est par le présent
donné aux créanniers de octte succession
et à toutes autres persennes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui
suivront la présente notification les raisons
(s'ils en ont ou penveut en avoir) pour
lesquelles le compts final et tableau de
distribution présentés par Albert Lebatein,
administrateur de cette succession, ne seraient
pas approuvés et homologués et les fonds
distribués conformément audit compts. Par
evère de la Cour THOMAS CONNELL.
Greffer.—Charles Rosen, avocat.

9 fév—9 13 18 9 64-9 13 18

Succession de Mary Ryam, vouve de William Morray.

COURCIVILE DE DISTRICT COUR CIVILE DE DISTRICT pour la parcisse d'Oriens-No 75,870-Division C.—Attendu que James Joseph Murray a présenté une pétition à Cour la à l'effet d'obsenir des lettres d'administration dans la succession fau Mary Ryan, veuve de William Murray, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous cent que cela peut esneurmer d'aveir à dédairs dans les dix jours, les reisenss peur lesquelles II as serais peur les reisens peur lesquelles II as serais peut divisit direit à ladite pétities. Par erdre de la Cour. THOMAS CONHELL, Greffer,—Eight & Vivires avecate.

10 fer-10 14 19

10 fer-10 14 19